



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

### OBJET : VIE ASSOCIATIVE

57) Association "Compost de l'Insurrection"  
Aide à projet

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221215-DEL20221215\_57-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

**ETAT DE PRESENCE POINT 57**

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	12
Absents excusés.....	4
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 57**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. PRIEUR,  
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,  
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,  
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA,  
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,  
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,  
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU.

**ABSENTS EXCUSES**

M. BAMBA, Conseiller municipal,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale,  
M. MASTOURI, Conseiller municipal,  
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **VIE ASSOCIATIVE**

57) Association "Compost de l'Insurrection"

Aide à projet

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 précitée,

considérant que la Ville compte neuf composteurs collectifs,

considérant que des collectifs de composteurs se retrouvent en difficultés par le manque de matériel adapté,

considérant qu'une demande de subvention a été faite auprès de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre (EPT 12) afin de fournir du matériel, mais que les délais de décision et mise à disposition semblent long et mettent en difficulté les collectifs de composteurs,

considérant que l'association « Compost de l'Insurrection » se propose de prendre en charge, avec la subvention prévue à cet effet, l'achat et la mise à disposition de ce matériel à l'ensemble des composteurs des quartiers d'Ivry,

considérant que la Ville souhaite apporter son soutien aux collectifs et notamment à l'association « Compost de l'Insurrection », engagée dans cette démarche,

considérant qu'il convient dès lors, d'attribuer une subvention pour l'achat de matériel afin de répondre correctement à la gestion quotidienne des déchets,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE 1** : ACCORDE à l'association « Compost de l'Insurrection » une subvention de 1 160 € (mille cent soixante euros), afin qu'elle procède à l'achat du matériel nécessaire à la mise à disposition de l'ensemble des composteurs d'Ivry-sur-Seine.

**ARTICLE 2** : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20221215-DEL20221215\_57-DE  
Date de télétransmission : 23/12/2022  
Date de réception préfecture : 23/12/2022

LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 23/12/2022